

BRASSERIE MARTIN
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 24 rue Saint-Ambroise – 75011 Paris
904 502 648 R.C.S Paris
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

(...)

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les comptes clos le 31 décembre 2024, du rapport du Commissaire aux comptes et des stipulations de l'article 27 des Statuts,

approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquelles se traduisent par une perte d'un montant de soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et quatre centimes (65.990,04 €) ; et

prend acte de ce que la Société n'a engagé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39,4 dudit Code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification du report à nouveau et affectation du résultat

L'Associée Unique,

après avoir pris connaissance du solde des postes « réserve légale » et « report à nouveau » tels que figurant dans les comptes clos au 31 décembre 2024 :

Poste « réserve légale » antérieur	0 €
Poste « report à nouveau » antérieur	48.007,95 €

décide dans un premier temps d'affecter la somme de cent (100) euros, figurant jusqu'alors au poste « report à nouveau » au poste « réserve légale », de sorte que le poste « réserve légale » sera porté de la somme de zéro (0) euro à la somme de cent (100) euros et le poste « report à nouveau » sera porté de la somme de quarante-huit mille sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (48.007,95 €) à la somme de quarante-sept mille neuf cent sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (47.907,95 €),

décide dans un second temps d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, constituant une perte d'un montant de soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et quatre centimes (65.990,04 €) en intégralité au poste « report à nouveau », qui sera ainsi porté de la somme de quarante-sept mille neuf cent sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (47.907,95 €) à la somme négative de dix-huit mille quatre-vingt-deux euros et neuf centimes (18.082,09 €).

En conséquence des décisions, qui précèdent, les postes « réserve légale » et « report à nouveau » seront désormais dotés comme suit :

Poste « réserve légale »	100 €
Poste « report à nouveau »	(18.082,09) €

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

(...)

SEPTIEME DECISION

Transfert du siège social et modification corrélative des Statuts

L'Associée Unique,

décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé 24 rue Saint-Ambroise – 75011 Paris, au 45 rue de Turbigo – 75003 Paris, et

décide en conséquence de modifier l'article 3 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 45 rue de Turbigo – 75003 Paris

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. »

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

(...)

ONZIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associée Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités notamment d'enregistrement, de dépôt, de publicité et/ou autres.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

Signature sur la page suivante

Extrait certifié conforme par la Présidente

Le présent extrait est signé par la Présidente la Société dans le cadre du processus de signature électronique Yousign conformément aux articles 1366 à 1368 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un acte sur support papier.

NOUVELLE GARDE

*Représentée par Monsieur Charles
PEREZ*

BRASSERIE MARTIN

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 24 rue Saint-Ambroise – 75011 Paris

904 502 648 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

Pour copie certifiée conforme des comptes de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Charles PEREZ

✓ Certified by  yousign

NOUVELLE GARDE

Représentée par Monsieur Charles PEREZ

Présidente



Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

BRASSERIE MARTIN

24 RUE SAINT AMBROISE 24 RUE SAINT AMBROISE
75011 PARIS 11

SIREN : 904.502.648

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR 80 904502648

IMPULSA CONSEIL

SAS au capital de 30000 Euros - SIREN : 414301036

36 Rue Chateaudun, 75009 PARIS 9

Tél : 0145880563 - <https://www.impulsa.fr/>

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Annexes	10
Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Postes du bilan et du compte de résultat	14
Opérations et engagements hors bilan	19
Informations relatives à l'effectif	20
Informations complémentaires	21
Liasse fiscale	22

Attestation

Attestation sans réserve

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **01/04/2022**, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de BRASSERIE MARTIN relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 6 316 556,35 €
- Chiffre d'affaires : 4 322 352,47 €
- Résultat net comptable : -65 990,04 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS 9 le 26/05/2025.

Grégoire Proust,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	102 460	64 475	37 985	61 553
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Fonds commercial	1 239 000		1 239 000	1 239 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	22 942	4 780	18 162	20 457
	Installations techniques, matériel, ...	4 872	1 187	3 685	4 558
	Autres immobilisations corporelles	2 468 028	595 838	1 872 190	2 156 082
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	9 033		9 033	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	18 986		18 986	18 986
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		3 865 321	666 279	3 199 042	3 500 637
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières	41 759		41 759	61 815
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	23 387		23 387	51 020
	Autres créances	2 773 285		2 773 285	201 393
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie	1 959		1 959	
	DISPONIBILITÉS	213 831		213 831	285 174
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	9 703		9 703	9 066
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		3 063 924		3 063 924	608 467
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)		53 590		53 590	71 454
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		6 982 835	666 279	6 316 556	4 180 558

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	48 008	- 230 146
	Résultat de l'exercice	- 65 990	278 154
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		- 16 982	49 008
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 677 798	2 035 025
	Emprunts et dettes financières diverses	3 603 294	947 383
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	880 102	926 980
	Dettes fiscales et sociales	156 191	206 009
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	16 153	16 153
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		6 333 538	4 131 550
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		6 316 556	4 180 558

Compte de résultat



Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	15 889	1 177
	Production vendue de biens	4 298 177	4 126 248
	Production vendue de services	8 286	26
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	4 322 352	4 127 452
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	36 831	88 796
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	37 753	832
	Autres produits	22 810	43 599
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 419 747	4 260 679
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	278 781	283 304
	Variation des stocks de marchandises	15 427	9 805
	Achats de matière première et autres approvisionnements	774 049	775 666
	Variation des stocks	4 629	-6 944
	Autres achats et charges externes	1 102 380	871 676
	Impôts, taxes, et versements assimilés	33 222	31 236
	Salaires et traitements	1 432 521	1 449 839
	Charges sociales	284 864	235 653
	Dotations aux amortissements et aux provisions	321 088	180 678
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	127 457	90 767
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 374 419	3 921 680
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		45 328	338 998
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		3 785
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		3 785
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	38 046	48 233
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	38 046	48 233
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-38 046	-44 449

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		7 282	294 550
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	6 439	1 424
	Sur opérations en capital		249 490
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	6 439	250 914
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	61 847	11 799
	Sur opérations en capital		221 494
	Dotations aux amortissements et aux provisions	17 863	17 863
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	79 711	251 157
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-73 272	-243
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			16 153
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		4 426 185	4 515 377
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		4 492 175	4 237 223
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-65 990	278 154

Annexes





Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **6 316 556,35 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-65 990,04 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

- Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
 - Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	10 ans
Mobilier	5 ans
Travaux	10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 5 ans
Outillage	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	N/A
Autres	5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP)

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription non-proratisée :

Les subventions d'exploitations reçues sont enregistrées en produits dès qu'elles sont octroyées.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

La société n'a signé aucun accord d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Sans impact :

En mai 2025, la société Nouvelle Garde a consenti un abandon de créances au profit de la société pour un montant total de 70 k€.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	102 460			102 460
Autres immobilisations incorporelles	1 239 000			1 239 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	22 942			22 942
Installations techniques, matériel et outillag...	4 872			4 872
Autres immobilisations corporelles	2 457 567	10 460		2 468 028
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		9 033		9 033
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	18 986			18 986
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	40 907	23 568		64 475
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 485	2 294		4 780
Installations techniques, matériel et outillag...	314	873		1 187
Autres	301 485	294 352		595 838
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	18 986	18 986		
Clients douteux				
Autres créances clients	23 387	23 387		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	2 206	2 206		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	122 171	122 171		
Autres impôts	685	685		
Divers				
Groupes et associés	2 640 000		2 640 000	
Débiteurs divers	8 223	8 223		
Charges constatées d'avance	9 703	9 703		
TOTAL	2 825 362	185 362	2 640 000	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	9 703	
TOTAL	9 703	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	1 000	1
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	1 000	1

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	1 000				1 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur				48 008	48 008
Report à nouveau débiteur	-230 146			230 146	
Dividendes					
Résultat de l'exercice	278 154		65 990	-278 154	-65 990
TOTAL	49 008		65 990		-16 982

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	1 677 798	364 073	1 313 725	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	880 102	880 102		
Personnel et comptes rattachés	75 823	75 823		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	75 096	75 096		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	3 958	3 958		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 314	1 314		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	3 619 447		3 619 447	
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 333 538	1 400 367	4 933 172	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	357 227			
Montant des emprunts et dettes contracté...	963 294			

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	15 269	
Etat - Produits à recevoir	685	
TOTAL	15 954	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	51 013	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	72 823	
Personnel - Autres charges à payer	3 000	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	2 200	
Fournisseurs - Factures non parvenues F&B	3 541	
Fournisseurs - Factures non parvenues i/co	600 509	
Charges sur provision primes	2 087	
TOTAL	735 173	

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires versés au commissaire aux comptes au titre de l'exercice s'élève à 8.533€.

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
Nantissement FDC	1 200 000					1 200 000	
Caution	480 000					480 000	
TOTAL	1 680 000					1 680 000	
Engagements reçus							
Cautionnement Charles Perez	600 000	600 000					
Cautionnement Victor Dubillot	600 000	600 000					
TOTAL	1 200 000	1 200 000					
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagements en matière de pen...							

Engagements crédit-bails

Rubriques	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'origine			266 518			
A. Redevances payées						
1. Cumuls exercices antérieurs			53 334			
2. Exercice en cours			53 304			
TOTAL REDEVANCES PAYÉES			106 637			
B. Redevances restant à payer						
1. À un an au plus			53 304			
2. Entre un an et cinq ans			106 607			
3. Plus de cinq ans						
TOTAL REDEVANCES RESTANT À PAYER			159 911			

Autres opérations non inscrites au bilan

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
-----------------------	--	-------------------	---------------------

Informations relatives à l’effectif

Effectif employé pendant l’exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	1	1	2
Non-cadres	28	13	41
Employés	29	14	43

Les effectifs moyens pour l'exercice 2023 s'élèvent à 44 salariés. Cette précision permet de corriger l'information erronée figurant dans l'annexe de l'exercice précédent.

Informations complémentaires

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2024, la société a été intégrée fiscalement avec NOUVELLE GARDE et a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés, prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Société mère intégrante : NOUVELLE GARDE

45 rue de Turbigo 75 002 Paris

SIREN : 827 559 642

Liasse fiscale



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2024		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	102 460	AC	64 475	37 985	61 553	
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH	1 239 000	AI	1 239 000	1 239 000		
		autres immos incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP	22 942	AQ	4 780	18 162	20 457	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	4 872	AS	1 187	3 685	4 558	
		Autres immos corporelles	AT	2 468 028	AU	595 838	1 872 190	2 156 082	
		Immos en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX	9 033	AY	9 033			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières	BH	18 986	BI	18 986	18 986		
	Total (II)			BJ	3 865 321	BK	666 279	3 199 042	3 500 637
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	41 759	BM	41 759	61 815	
En cours de production de biens			BN		BO				
En cours de production de services			BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT		BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	23 387	BY	23 387	51 020		
		Autres créances (3)	BZ	2 773 285	CA	2 773 285	201 393		
DIVERS		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	1 959	CE	1 959			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	CF	213 831	CG	213 831	285 174			
	Charges constatées d'avance (3)	CH	9 703	CI	9 703	9 066			
	Total (III)	CJ	3 063 924	CK	3 063 924	608 467			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	53 590		53 590	71 454			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif (VI)	CN							
Total général (I à VI)			CO	6 982 836	1A	666 279	6 316 557	4 180 558	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP	18 986	(3) à + d'1 an	CR	0	
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648					Néant ☐	
					Exercice N	
					Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 1 000)			DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK)	DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ)	DG		
	Report à nouveau			DH	48 008	-230 146
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-65 990	278 154
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	-16 982	49 008
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 677 798	2 035 025
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV	3 603 294	947 383
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	880 102	926 980
	Dettes fiscales et sociales			DY	156 191	206 009
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	16 153	16 153
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	6 333 538	4 131 550	
Ecart de conversion passif			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 316 557	4 180 558	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 400 367
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	15 889	FB		FC	15 889	1 177	
	Production vendue - biens	FD	4 290 244	FE		FF	4 290 244	4 126 248	
	Production vendue - services	FG	16 219	FH		FI	16 219	26	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	4 322 352	FK		FL	4 322 352	4 127 451	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	36 831	88 796	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	37 753	832	
	Autres produits (1) (11)					FQ	22 810	43 599	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	4 419 747	4 260 679
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	278 781	283 304	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	15 427	9 805	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	774 049	775 666	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	4 629	-6 944	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	1 102 380	871 676	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	33 222	31 236	
	Salaires et traitements					FY	1 432 521	1 451 372	
	Charges sociales (10)					FZ	284 864	235 653	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	321 088	180 678	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	127 457	89 234	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	4 374 419	3 921 680
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	45 328	338 998	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		3 785	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		3 785
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	38 046	48 233	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	38 046	48 233
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-38 046	-44 449	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)						GW	7 282	294 550	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648				Néant ☐				
				Exercice N				
				Exercice N-1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	6 439	1 424		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	0	249 490		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 439	250 914		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	61 847	11 799		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF		221 494		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	17 863	17 863		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	79 711	251 157		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	- 73 272	- 243		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices (X)				HK		16 153		
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	4 426 185	4 515 377		
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 492 175	4 237 223		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	- 65 990	278 154		
RENOIS :								
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO				
(2) Dont produits de locations immobilières				HY				
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG	6 439	1 424		
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP				
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ				
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				1H	57 475	5 301		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J				
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K				
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX				
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD				
(9) Dont transferts de charges				A1	37 753	832		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5				
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3				
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4				
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles								
facultatifs			A6					
obligatoires			A9					
dont cotisations facultatives Madelin		A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS				
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 818				
Pénalités, amendes fiscales et pénales				2 555				
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antér:				57 475				
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les produits sur exercices antéri						6 439		
Amortissements dérogatoires				17 863				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures		Produits antérieurs		
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antér:				23 836				
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antér:				285		6 439		
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antér:				11 921				
Compte pour enregistrer, en cours d'exercice, les charges sur exercices antér:				21 432				

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE MARTIN</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	102 460	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	1 239 000	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ	0	KK		KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP	22 942	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3		KS	4 872	KT		KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	2 086 736	KW		KX	9 756			
		Matériel de transport								KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	197 074	LC		LD	704			
		Emballages récupérables et divers								LE	173 757	LF		LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes										LK		LL		LM	9 033		
	TOTAL III									LN	2 485 381	LO		LP	19 493			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T		
Autres participations										8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières										1T	18 986	1U		1V				
TOTAL IV									LQ	18 986	LR		LS					
Total général (I + II + III + IV)										ØG	3 845 827	ØH		ØJ	19 493			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ	102 460	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	1 239 000	1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB	0	MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH	22 942	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	4 872	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	2 096 493	MO		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	197 778	MU		
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW	173 757	MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE	9 033	NF	
	TOTAL III									IY		NG		NH	2 504 875	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	18 986	2G		
TOTAL IV									I3		NJ		NK	18 986	2H			
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	3 865 321	ØM		

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE MARTIN						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE MARTIN</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY	40 907	EL	23 568	EM		EN	64 475		
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK	40 907	RM	23 568	RN		RO	64 475		
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV	2 485	PW	2 294	PX		PY	4 779		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	314	QA	873	QB		QC	1 187		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	222 797	QE	209 227	QF		QG	432 024		
	Matériel de transport					QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	42 987	QM	40 764	QN		QO	83 751		
	Emballages récupérables et divers					QP	35 702	QR	44 361	QS		QT	80 063		
TOTAL II						QU	304 285	QV	297 520	QW		QX	601 805		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	345 192	ØP	321 088	ØQ		ØR	666 280		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW						NY						NZ	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)															
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						71 454				Z9 17 863		Z8 53 590			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE MARTIN</u>								Néant ☐		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM		TN		TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	0	TS		TT		TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	0	UB		UC		UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ	17 863	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE MARTIN</u>										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
							1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)					UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières					UT	18 986	UV	18 986	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux					VA					
		Autres créances clients					UX	23 387		23 387		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1					
		Personnel et comptes rattachés					UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ	2 206		2 206		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	122 171		122 171		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN	685		685		
		Divers					VP					
		Groupe et associés (2)					VC	5 280 000		2 640 000		2 640 000
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	8 223		8 223		
		Charges constatées d'avance					VS	9 703		9 703		
TOTAUX							VT	5 465 361	VU	2 825 361	VV	2 640 000
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1	2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				à 1 an maximum à l'origine	VG							
				à plus d'1 an à l'origine	VH	1 677 798	364 073	1 313 725				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	880 102	880 102						
Personnel et comptes rattachés				8C	75 823	75 823						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	75 096	75 096						
État et autres collectivités publiques				Impôts sur les bénéfices	8E							
				Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 958	3 958					
				Obligations cautionnées	VX							
				Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 314	1 314					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI	3 619 447	0	3 619 447					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX					VY	6 333 539	VZ	1 400 367	4 933 172			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	963 294		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	357 227							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE MARTIN				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET	Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024				
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB				
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX			XW	2 551	
	Amendes et pénalités			WJ	2 551	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY				
	Impôt sur les sociétés									I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8				
				- imposées au taux de 0%						ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU		Zones d'entreprises		SW		WQ	57 475	
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
TOTAL I										WR	60 026			
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	65 990	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV				
				- imposées au taux de 0 %						WH				
				- imposées au taux de 19 %						WP				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW				
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%											I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée											WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation				2A		)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer											ZY		
	Majoration d'amortissement											XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF			
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC								
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD								
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI								
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2		
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	65 990	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI		XJ	5 964			
				Déficit (II-I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN		XO	5 964	

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Charges sur exercices antérieurs	57 475

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE MARTIN</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	230 146
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	230 146
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	230 146
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	16 157
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : BRASSERIE MARTIN												Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	- 230 146			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
											- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	278 154				Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions			ZF			
	Total I			ØF	48 008				Report à nouveau			ZG	48 008		
											Total II		ZH	48 008	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	6 984	6 086	
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	134 125	138 957	
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU	4 038	7 782	
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	31 012	15 536	
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	926 222	703 315	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	1 102 380	871 676	
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	33 222	31 236	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	33 222	31 236	
TVA	Montant de la TVA collectée										YY	529 446	492 560		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	262 114	189 747		
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	1 346 558			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK				
	Numéro de centre de gestion agréé			XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur										RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	- 5 964			Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%		JL	
								Plus values à 19%		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD				Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%		JO	
								Plus values à 19%		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH	2		N° SIRET société mère		JJ	827559642006	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE MARTIN</u>					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	
1			2	3	4	5	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

40 / 60

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>BRASSERIE MARTIN</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE MARTIN</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>BRASSERIE MARTIN</u>				Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2024</u> et clos le: <u>31/12/2024</u>			Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	43
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	4 322 352
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
Total 1				OX	4 322 352
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	22 810
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	36 831
Variation positive des stocks				OD	583 675
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	37 753
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	681 069
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	1 306 792
Variation négative des stocks				OQ	603 731
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	670 740
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	177 678
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	89 704
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	2 848 645
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 + Total 2 - Total 3		OG 2 154 776
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	2 159 406
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	4 322 352
Effectifs au sens de la CVAE				EY	43
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	29 637 460
Période de référence			GY - GZ	du	01/01/2024 au 31/12/2024
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	NOUVELLE GARDE
N° SIREN (si société établie en France)	827559642	% de détention	100
Adresse :		Nb de parts ou actions	
45 rue de turbigo		1 000	
75003 PARIS			
FRANCE			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom de famille	
Nom d'usage		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département	
Commune		Pays	
Adresse :			
Titre		Nom de famille	
Nom d'usage		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département	
Commune		Pays	
Adresse :			

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : BRASSERIE MARTIN	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 904502648	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058-A-bis-SD


N° 15950*06
Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

Néant : ☐

Dénomination de la société : BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats:

39 RUE GODEFROY CAVAINAC
75536 PARIS CEDEX 11
75536 PARIS
FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024

et clos le : 31/12/2024

I - RÉINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058A)		E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)				E2	60 026
Réintégration des charges financières selon l'article 212 bis CGI				E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A				Z7	
		TOTAL I		E3	60 026
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058A)		E4	65 990
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)				E5	
Plus-values nettes à long terme	imposées au taux de 19%			EY	
	imposées au taux de 15%			E6	
	imposées au taux de 0%			EZ	
	imputées sur les moins-values nettes à long terme			E7	
	imputées sur les déficits antérieurs			E8	
	autres plus-values imposées au taux de 19%			I9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		F1	65 990
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2			
	Déficit (II-I)	F3			5 964
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F6			
Résultat fiscal	Bénéfice	F8			
	Déficit	F9			5 964

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION
DES MOINS-VALUES A LONG TERME COMME SI
LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**



N° 15950*06

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

Néant

☐

Dénomination de la société :

BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

39 RUE GODEFROY CAVAINAC
75536 PARIS CEDEX 11
75536 PARIS
FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des PV ou MV à long terme (art 219 I a sexies-0)	

I - SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					M5	110 059
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis		)	M5ter	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	110 059
Déficit de l'exercice:					H8	5 964
Total des déficits restant à reporter					H9	116 023

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputation sur les plus-values à long terme à 19% ou 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 15%	À 19 %	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N						
	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET
AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ES-SD



N° 15950*06

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :

☐

BRASSERIE MARTIN

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

39 RUE GODEFROY CAVAINAC

75536 PARIS CEDEX 11

75536 PARIS

FRANCE

N° SIRET de la société intégrée :

90450264800028

Exercice ouvert le :

01/01/2024

clos le :

31/12/2024

Néant

☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant des articles 223F du CGI, à déduire lors de la sortie du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
Plus et moins values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3	GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					F6	GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1	GH		G2		G3
Sous total	GD		G4		G5	GI		G6		G7
Total plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) taux de 19%	GE					GJ				
Total plus-values (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) taux de 15 %			E8					E6		
Plus-values (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) taux de 0%					E7					E5

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :

☐

.....
Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

N° SIRET de la société intégrée :

.....

Exercice ouvert le :

clos le :

Néant

☒

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant des articles 223F du CGI, à déduire lors de la sortie du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH	
TOTAL		FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL		FM		FN	
DÉFICIT FL – FK					

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
Plus et moins values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3	GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					F6	GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1	GH		G2		G3
Sous total	GD		G4		G5	GI		G6		G7
Total plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) taux de 19%	GE					GJ				
Total plus-values (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) taux de 15 %			E8					E6		
Plus-values (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) taux de 0%					E7					E5

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :

☐

BRASSERIE MARTIN

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

39 RUE GODEFROY CAVAINAC

75536 PARIS CEDEX 11

75536 PARIS

FRANCE

N° SIRET de la société intégrée : 90450264800028

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Néant

☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	5 964
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction investissements réalisés dans les DOM (art 217 undecies) pour opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler en Ext 1)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	5 964
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA	5 964

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%	Taux de 19%		Taux de 15%		Taux de 0%
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT		B9		C1	A1		C2		C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5	A2		C6		C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9	A3		DI		DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY	A4		DZ		B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2	A5		D3		D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6	A6		D7		D8
Autres régularisations (à détailler en Ext 2)	BZ		D9		EA	A7		EB		EC
Sous total	BS		ED		EE	A8		EF		EG
Total plus-values (BS-A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19%	BR					A9				
Total plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15%			B7					B6		
Total plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0%					B5					B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%										
Plus-values à 19% (art 210E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)								B3		

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET
DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR L'
IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS
A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :

39 RUE GODEFROY CAVAIGNAC

75536 PARIS CEDEX 11

75536 PARIS

FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2024 clos le : 31/12/2024

Néant



Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4)		19%	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
PV à LT provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du C.G.I. à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058A ligne XI ou Déficit : 2058A ligne XJ)	6	-5 964
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
PV à CT provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
PV sur immobilisations amortissables dérogées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223F du CGI	12	
Bénéfice limité pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	0

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (PARIS 11)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	7511100510505610A0202432		
Invariant du local	751110051050		
Adresse du local	Bâtiment A, étage 01, entrée 01 0024 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS 11		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	VIDAILLAC	ELIANE	
SIREN du propriétaire du local			
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			102 820
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (PARIS 11)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	7511100510385610A0202469
Invariant du local	751110051038
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0024 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS 11
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	VIDAILLAC ELIANE
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	0
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

Local

Référence du local	7511100510405610A0202479
Invariant du local	751110051040
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0024 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS 11
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	VIDAILLAC ELIANE
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	1
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

Local

Référence du local	7511100510435610A0202494
Invariant du local	751110051043
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0024 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS 11
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	VIDAILLAC ELIANE
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	1
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

Local

Référence du local	7511100510445610A0202402	
Invariant du local	751110051044	
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0024 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS 11	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	VIDAILLAC	ELIANE
SIREN du propriétaire du local		
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local	1	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Sunday	01/12/2024	01/01/2025	2		
Sunday	01/12/2024	01/01/2025	5		
Sunday	01/12/2024	01/01/2025	2		
Skello	11/10/2024	10/10/2025	1 080		
Maintenance	21/11/2024	20/11/2025	2 049		
Skello	15/12/2024	14/12/2025	1 347		
Entretien et réparations	01/02/2024	31/01/2025	91		
Concours divers - cotisations	01/03/2024	28/02/2025	120		
Médecine du travail, pharmacie	01/07/2024	30/06/2025	2 200		
Maintenance	01/02/2024	31/01/2025	91		
Traqfood	20/06/2024	19/06/2025	150		
Entretien et réparations	01/02/2024	31/01/2025	91		
Musique restaurant	01/06/2024	13/05/2025	476		
Lightspeed	01/06/2024	31/05/2025	1 705		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
BRASSERIE MARTIN - SIREN : 904502648			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
24 RUE SAINT AMBROISE 24 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS 11 FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	5 964
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quindecies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SAS IMPULSA CONSEIL 36 Rue Chateaudun 75009 PARIS 9 Tél : 0145880563 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☒	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☐		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a				
				payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d				
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j				
Montant des revenus répartis						Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						1 346 558		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
		MVLT réalisée au cours de l'exercice								
		MVLT restant à reporter								
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus délivrés										



IMPULSA CONSEIL

SAS au capital de 30000 Euros - SIREN : 414301036

36 Rue Chateaudun, 75009 PARIS 9

Tél : 0145880563 - <https://www.impulsa.fr/>